



## CONSEIL MUNICIPAL DE FERNEY-VOLTAIRE

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

MARDI 4 novembre 2014 - 20 H 30

Sous la présidence de Monsieur Daniel RAPHOZ,  
Maire de Ferney-Voltaire.

**Présents** : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PAILLARD Christophe, UNAL Khadija, VONNER Roger, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, BECHIS Eric, LEGER Aurélie, DEVAUCHELLE Hélène, MERIAUX Laurence, VIGLINO Laurence, HARS Chantal, COMBE Marina, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, MARTIN Charly, CLAVEL Matthieu, COULON Alexandre, T'KINT DE ROODENBEKE Etienne, MEYLAN François, TRAN DINH Thao, FRANQUET Christine, RIGAUD Didier, TARPIN François, SACCHI-HASSANEIN Géraldine.

**Pouvoirs** : Mme SABARA Corinne           à   Mme MOUNY Valérie,  
Mme IBRAHIM Siti                       à   M. VONNER Roger,  
Mme HALLER Céline                   à   M. LY Chun-Jy,  
Mme EL JAOUHARI Fadma           à   M. TRAN DINH Thao.

**Secrétaire de séance** : M. COULON Alexandre.

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 octobre 2014.
3. SIVOM de l'Est gessien : modification statutaire.
4. Modification du tableau des emplois de la commune : postes d'instructeur du droit des sols.
5. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.
6. Révision du nombre de chèques déjeuner attribués au personnel communal.
7. Octroi de la protection fonctionnelle à des deux fonctionnaires de la police municipale victimes d'outrages dans le cadre de leur fonction.
8. Mise en place d'un emprunt.
9. Finances : décision modificative n°7 relative à des virements de crédits au sein des deux sections du budget.
10. Admission en non valeur de produits irrécouvrables.
11. Versement de subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation artistique de la Fête à Voltaire – édition 2014.
12. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Encuentro De Dos Mundos.
13. Versement d'une subvention exceptionnelle au Sou des écoles Calas à l'occasion du voyage scolaire « classe transplantée » de son école élémentaire.
14. Congrès des maires 2014 : remboursement des frais de mission du maire et d'élus municipaux.
15. Avis du conseil municipal sur le dossier de réalisation de la ZAC Ferney-Genève-Innovation et le programme des équipements publics.
16. Questions diverses.
  - Bilan de la rentrée scolaire 2014-2015.

## DELIBERATIONS

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (MMES et MM. Corinne SABARA à Valérie MOUNY, Siti IBRAHIM à Roger VONNER, Céline HALLER à Chun-Jy LY, Fadma EL JAOUHARI à Thao TRAN DINH), il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Alexandre COULON est désigné à la majorité pour remplir cette fonction.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 octobre 2014.

Le maire donne la parole aux membres du conseil afin qu'ils puissent faire part de leurs remarques concernant le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 7 octobre 2014.

Christine FRANQUET et François MEYLAN souhaitent qu'une précision soit apportée au PV modifié du 2 septembre 2014, à savoir que *la mairie de Ferney-Voltaire et la société Provencia, propriétaire de Carrefour Market, s'étaient entendues sur le principe d'une mutualisation de parkings ; les négociations n'ont pas été abandonnées mais simplement suspendues en raison des élections municipales de mars dernier.*

Cette rectification apportée, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

### 3. SIVOM de l'Est gessien : modification statutaire.

Le maire donne la parole au rapporteur, Pierre-Marie PHILIPPS qui rappelle qu'un projet de cuisine intercommunale (Prévessin-Ornex-Ferney), alimentant les cuisines scolaires, passera en phase de construction début 2015. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les statuts du SIVOM.

Pour mémoire, le comité syndical du SIVOM de l'Est gessien a délibéré le 17 avril 2013 en vue d'ajouter, à ses statuts, une nouvelle compétence relative à la construction et à la gestion d'une cuisine centrale intercommunale.

Dans sa séance du 17 septembre 2014, le comité syndical du SIVOM de l'Est gessien a délibéré pour compléter cette compétence par « la fourniture de repas pour toutes les écoles publiques et accueils de loisirs de son territoire ».

Il est précisé que la fourniture des repas par le SIVOM de l'Est gessien interviendra après la mise en service de la cuisine centrale intercommunale.

Les modifications statutaires seront les suivantes :

#### Article 2 al 3

« Le Syndicat exerce les compétences suivantes qui lui ont été transférées par les communes membres dans les conditions définies à l'article 3 :

3. La gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements y afférents ;
  - 3.1 Cantine de l'Ecole Intercommunale à PRÉVESSIN-MOËNS
  - 3.2 Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées
  - 3.3 Cuisine centrale intercommunale : **fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire.**

#### Annexe 1 Liste des compétences transférées par la commune de Ferney-Voltaire

3. La gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :
  - 3.1. Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Moëns
  - 3.2 Service de portage à domicile
  - 3.3 Cuisine centrale intercommunale : **fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire.**

#### Annexe 2 Liste des compétences transférées par la commune d'Ornex

3. La gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :
  - 3.1. Service du Portage de repas à domicile

3.2 Cuisine centrale intercommunale : **fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire.**

Annexe 3 Liste des compétences transférées par la commune de Prévessin-Möens

3. La gestion du service public de la restauration scolaire et sociale, et la construction des équipements afférents :
- 3.1. Cantine de l'Ecole Intercommunale à Prévessin-Möens.
- 3.2 Service de portage à domicile
- 3.3 Cuisine centrale intercommunale : **fourniture des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire.**

Un complément est apporté à l'annexe 4 clé de répartition des charges service par service en précisant que la partie investissement de la cuisine sera fonction du nombre d'habitants des communes ayant transféré la compétence et la partie fonctionnement sera fonction du nombre de repas servis par école.

L'annexe 5 clé de répartition des charges de personnel reste inchangée.

Conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification du courrier du SIVOM, pour se prononcer. A défaut de délibération, leur décision est réputée favorable.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui souhaite des précisions sur l'état du projet/planning. En qualité de membre du comité de pilotage de la cuisine centrale intercommunale, Pierre-Marie PHILIPPS affirme que le bâtiment ne sera pas agrandi, il n'y aura donc pas de dépôt d'une demande de permis de construire et le coût correspondra aux frais d'agencement. Chaque commune devra s'adapter à de nouveaux modes de fonctionnement. La cuisine devrait être opérationnelle à la rentrée 2015. Christophe PAILLARD précise quant à lui que la cantine intercommunale aura vocation à desservir les écoles publiques et non les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Pierre-Marie PHILIPPS précise qu'une DSP (délégation de service publique) sera mise en place et que le contrat (actuellement à l'étude) pourrait alors permettre au délégataire de fournir des services supplémentaires ; il n'est donc pas exclu, à terme, de desservir d'autres communes ou d'autres écoles (écoles privées comprises). Ce point reste ouvert.

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui demande si les crèches seront bénéficiaires de ce service; le maire lui répond que, d'un point de vue sanitaire, c'est impossible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification statutaire du SIVOM de l'Est gessien portant sur la fourniture des repas des écoles publiques et accueils de loisirs du territoire, et charge, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué de signer tous documents s'y rapportant.

**4. Modification du tableau des emplois de la commune : postes d'instructeur du droit des sols.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Christian ALLIOD, qui précise que le service urbanisme de la mairie vient de connaître le départ en retraite d'un agent titulaire à temps complet chargé de l'instruction du droit des sols (cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux).

La prise de compétence PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) par la communauté de communes du Pays de Gex met les communes dans l'expectative quant au transfert des agents des collectivités membres exerçant dans les services urbanisme.

Dans l'attente d'en savoir davantage sur le transfert à la CCPG des personnels des communes disposant d'un service instructeur, la charge de travail du service urbanisme de la ville demeure élevée et ne peut pas être assumée par un seul agent.

La ville vient de recruter un nouveau chargé de mission insonorisation à mi-temps. Cette personne a assuré des missions de responsable urbanisme dans une collectivité moyenne de la région parisienne et est actuellement en disponibilité pour suivi de conjoint.

La ville a ainsi l'opportunité de profiter des compétences de cet agent qui est disponible pour compléter le mi-temps insonorisation. Ce mi-temps semble suffisant pour mener à bien les missions du service urbanisme.

Aussi, compte tenu de ces éléments, il est proposé de créer un poste à temps non complet d'instructeur du droit des sols.

Le maire précise que la compétence urbanisme basculant vers la CCPG, les personnels de toutes les collectivités seront amenés à évoluer.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui regrette que la délibération aborde un élément de vie personnelle/vie privée de l'agent. Le maire lui répond que le suivi de conjoint est une notion juridique statutaire qui ne viole en rien la vie privée de l'agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la commune à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 par la création d'un emploi d'instructeur du droit des sols à raison de 17 heures 30 minutes hebdomadaires, cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi que la suppression d'un emploi d'instructeur du droit des sols à raison de 35 heures hebdomadaires, cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Il autorise, à l'unanimité, le maire ou l'un de ses adjoints, à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

#### 5. Modification du tableau des emplois de la commune : personnel du conservatoire de musique et de danse.

Le maire donne la parole au rapporteur, Matthieu CLAVEL, qui rappelle que chaque année, le nombre d'élèves inscrits dans les disciplines enseignées au conservatoire de musique et de danse détermine la durée des cours et donc la durée hebdomadaire de service des enseignants à la rentrée 2014/2015.

Le tableau des effectifs du conservatoire compte 28 emplois permanents et un emploi administratif remplaçant à temps partiel :

- ✓ 1 emploi de directeur d'école de musique à temps complet,
- ✓ 4 emplois sur le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique (PEA) dans les disciplines Flute traversière, Piano, Violon et Violoncelle,
- ✓ 21 emplois sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (AEA) qui interviennent dans les disciplines suivantes : Clarinette, Cuivres/orchestre à vent junior, Danse (2 agents), Formation musicale/atelier vocal, Guitare, Harpe, Hautbois, Interventions scolaires « dumiste » (2 agents), Orgue, Percussions, Piano (5 agents), Saxophone, Trombone, Violon, Violon alto,
- ✓ 2 emplois de secrétaire à temps complet.

#### Conservatoire à Rayonnement Communal de Ferney-Voltaire

##### Répartition des heures des enseignants

		PROPOSITION RENTREE		
		2013-2014	2014-2015	
Grade	Disciplines		Total	Différence / N-1
AEA principal 1ère classe	Formation musicale + chœurs	20	20	0
Professeur d'EA	Violoncelle + musique de chambre	16	16	0
AEA principal 2ème classe	Percussion	8	7,5	-0,5
AEA principal 2ème classe	Cuivres + orchestre vent junior	4,25	2,25	-2
AEA principal 1ère classe	Intervenant scolaire (Dumiste)	15(a)	16,75	2,75
AEA principal 1ère classe	Saxophone + FM	20	20	0
AEA principal 2ème classe	Violon	12,5	12,25	-0,25
AEA principal 2ème classe	Guitare	17	18,5	1,5
AEA principal 1ère classe	Alto	11,25	11,25	0
AEA principal 2ème classe	Trombone	2	2,75	0,75
AEA principal 1ère classe	Piano	11,75	11,5	-0,25

AEA principal 1ère classe	Intervenant scolaire (Dumiste) + FM	5 (a)	5	-0,25
AEA principal 1ère classe	Danse	15	15	0
AEA principal 1ère classe	Clarinette	20	20	0
AEA principal 1ère classe	Danse	12,25	12,25	0
AEA principal 1ère classe	Piano	20	20	0
Professeur d'EA	Flûte traversière	16	16	0
AEA principal 2ème classe	Formation musicale	10,25	10	-0,25
AEA principal 2ème classe	Orgue	2,5	2,5	0
AEA principal 2ème classe	Hautbois	2,25	2,25	0
AEA principal 1ère classe	Piano / formation musicale	9,5	9,5	0
Professeur d'EA	Piano + interventions scolaires	11	10,75	-0,25
AEA principal 2ème classe	Harpe	9	9,25	0,25
AEA principal 1ère classe	Piano	6,75	8,5	1,75
Professeur d'EA	Violon	16	16	0
		<b>291,5</b>	<b>293,75</b>	<b>2,25</b>

(a) nombre d'heures d'interventions musicales à Ferney-Voltaire après fin de mises à disposition auprès de collectivités actée lors des conseils municipaux de juillet et septembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la commune par la création des emplois d'enseignants suivants à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 selon le tableau ci-dessous, à savoir :

- ✓ 1 emploi sur le cadre d'emplois des PEA à temps non complet à raison, par semaine de 10 H 45 de cours dans la discipline Piano,
- ✓ 9 emplois sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 18 H 30 de cours dans la discipline Guitare,
  - de 12 H 15 de cours dans la discipline Violon,
  - de 11 H 30 de cours dans la discipline Piano,
  - de 10 H de cours dans la discipline Trompette / Formation musicale,
  - de 9 H 15 de cours dans la discipline Harpe,
  - de 8 H 30 de cours dans la discipline Piano,
  - de 7 H 30 de cours dans la discipline Percussion,
  - de 2 H 45 de cours dans la discipline Trombone,
  - de 2 H 15 de cours dans la discipline Cuivres / Orchestre à vent junior,
  - 1 emploi d'intervenant musical (dumiste) dans les écoles primaires sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine de 16H45 de cours,

Et simultanément, la suppression de 1 emploi sur le cadre d'emplois des PEA à temps non complet à raison, par semaine de 11H de cours dans la discipline Piano,

- ✓ 9 emplois sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine :
  - de 17 H de cours dans la discipline Guitare,
  - de 12 H 30 de cours dans la discipline Violon,
  - de 11 H 45 de cours dans la discipline Piano,
  - de 10 H 15 de cours dans la discipline Trompette / Formation musicale,
  - de 9 H de cours dans la discipline Harpe,
  - de 6 H 45 de cours dans la discipline Piano,
  - de 8 H de cours dans la discipline Percussion,
  - de 2 H de cours dans la discipline Trombone,
  - de 4 H 15 de cours dans la discipline Cuivres / Orchestre à vent junior,
  - 1 emploi d'intervenant musical (dumiste) dans les écoles primaires sur le cadre d'emplois des AEA à temps non complet à raison, par semaine, de 14H de cours,

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire ou l'un de ses adjoints, à signer tous documents s'y rapportant.

## **6. Révision du nombre de chèques déjeuner attribués au personnel communal.**

Le maire donne la parole au rapporteur Eric BECHIS qui expose que le Comité Technique Paritaire, réuni en séance le 30 juin 2014, a émis un avis favorable à une hausse du nombre de chèques déjeuner du personnel communal, le portant de 15 à 16 chèques par mois pour un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est rappelé que le montant unitaire d'un chèque déjeuner est de 8€ avec une participation de la commune à hauteur de 50%. La dépense annuelle supplémentaire est estimée à 4 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, l'attribution d'un chèque déjeuner supplémentaire au personnel communal pour porter leur nombre mensuel à 16 chèques pour un agent à temps complet. Il précise, à l'unanimité, que les chèques déjeuner sont délivrés au prorata du temps de travail des agents. Il note, à l'unanimité, que les dépenses seront inscrites au budget 2015. Il autorise, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué à signer, au nom de la commune, la modification du contrat de services et tous documents s'y rapportant.

## **7. Octroi de la protection fonctionnelle à des deux fonctionnaires de la police municipale victimes d'outrages dans le cadre de leur fonction.**

Le maire présente le projet de délibération relative à l'octroi de la protection fonctionnelle à des deux fonctionnaires de la police municipale victimes d'outrages dans le cadre de leur fonction. Il présente les faits : le 29 août 2013 un individu a outragé, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. THOMAS Jean-Philippe, brigadier chef principal, et BOURLARD Matthieu, agent de surveillance de la voie publique, personnes dépositaires de l'autorité publique alors que la personne en question circulait, sur un scooter, sans être couverte par une assurance garantissant sa responsabilité civile.

Les deux fonctionnaires se sont constitués partie civile et le tribunal correctionnel de Bourg-en-Bresse a jugé, le 10 décembre 2013, coupable l'individu en question, a déclaré recevable la constitution de partie civile de MM. Thomas et Bourlard et a fait droit à leur demande de 150€ chacun au titre de leur préjudice moral. De plus, ces deux fonctionnaires ont demandé à la commune de leur accorder la protection fonctionnelle.

Le déclaré coupable étant insolvable et la commune tenue, en application de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, de protéger ses fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leur fonction et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en résulte. Il est rappelé que seule une délibération du conseil municipal pouvant accorder la protection fonctionnelle à des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, la protection fonctionnelle à MM. THOMAS Jean-Philippe et BOURLARD Matthieu dans le cadre de la plainte avec constitution de partie civile, ci-dessus exposée. Il autorise, à l'unanimité, le versement à chacun la somme de 150€ d'indemnisation à titre de dommages et intérêts au titre de leur préjudice moral. Il charge, à l'unanimité, le maire ou un adjoint délégué de signer tout document s'y rapportant.

## **8. Mise en place d'un emprunt.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Roger VONNER, qui rappelle que, malgré des économies de fonctionnement réalisées en 2014, la mise en place d'un emprunt a été rendue nécessaire afin d'équilibrer le budget. Il rappelle aux membres du conseil municipal qu'un produit exceptionnel de 2 050 000€ a été inscrit au budget 2014, correspondant au compromis de vente signé avec la société IMAPRIM pour des terrains communaux sis dans le secteur du Levant / chemin de Collex.

Cette vente de terrain ne pouvant se faire en 2014, les projections budgétaires de fin d'année montrent que la commune s'expose à un résultat déficitaire important ainsi qu'à de possibles difficultés de trésorerie en toute fin d'exercice.

Un emprunt de l'ordre de 1 500 000€ permettrait de répondre aux deux écueils susmentionnés et de faire face à des dépenses exceptionnelles (Parc de la Tire, Ecole Florian...).

Après qu'une consultation d'établissements bancaires a été lancée, la commission *Finances et économie locale* a analysé les offres reçues dans sa séance du 15 octobre 2014. Trois établissements ont répondu : Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, La Banque postale, Crédit mutuel sud-est. Les offres les plus intéressantes provenant de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et de la Banque postale, il a été procédé à une dernière consultation pour obtenir les taux fixes les plus bas possibles.

Roger VONNER annonce ne pas vouloir prendre part au vote en raison de la profession qu'il exerce, bien qu'il ne soit pas professionnellement concerné par la commercialisation des produits de la Banque postale.

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui s'interroge sur le lien entre le recours contre le permis de construire et la nécessité d'un emprunt. Roger VONNER lui répond que l'insertion de biens immobiliers non purgés de recours, dans les projections budgétaires de la commune, n'est pas pertinente.

Suite à la réunion de la commission Finances et Economie locale du 15 octobre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 27 voix pour et 2 abstentions (Roger VONNER, Siti IBRAHIM), l'offre de la Banque postale. Le contrat de prêt vise à financer les investissements aux conditions suivantes :

- Montant du contrat : 1 500 000 euros
- Objet du contrat : financer les investissements
- Durée du contrat de prêt : 9 ans
- Commission d'engagement : 0.15% du montant du contrat de prêt
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2024
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/01/2015 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel: taux fixe de 1.54%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Un remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Le conseil municipal autorise, par 27 voix pour et 2 abstentions (Roger VONNER, Siti IBRAHIM), le maire ou un adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la mise en place de cet emprunt et à l'offre qu'il aura retenue.

#### **9. Finances : décision modificative n°7 relative à des virements de crédits au sein des deux sections du budget.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Roger VONNER, qui présente une décision modificative relative à des virements de crédits au sein des deux sections du budget.

En section de fonctionnement, il propose au conseil municipal :

- de porter l'article 6541 « Créances admises en non valeur » de 1 000€ à 3 000€ (soit + 2 000€) ;
- d'augmenter l'article 6574 « Subventions aux associations et autres organismes de droit privé » de 3 000€ pour répondre aux dernières subventions votées ou soumises au vote de l'assemblée municipale en 2014 ;
- de prélever la différence sur l'article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

En section d'investissement, il propose au conseil municipal :

- d'abonder l'opération n°16 « Marmousets » à hauteur de 10 000€ afin d'anticiper des plus-values en cours de chiffrage.
- d'abonder l'opération n° 61 « Résidentialisation des Tattes » à hauteur de 50 000€ pour tenir compte de diverses plus-values à anticiper sur le chantier du centre de loisirs Florian, dont la plus forte émanera du changement du système de sécurité incendie dû à un changement de catégorie ERP du groupe scolaire.
- d'amputer l'opération n° 65 « Eglise » d'une somme de 60 000€ car les travaux qui y étaient prévus ne pourront intervenir en 2014.

Il précise que les travaux prévus à l'église et programmés pour 2014 seront reportés en 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les virements de crédits suivants:

#### Section de fonctionnement :

Dépenses article 6541 « Créances admises en non valeur »	+ 2 000€
Dépenses article 6574 « Subventions aux associations... »	+ 3 000€
Dépenses article 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement »	- 5 000€
TOTAL DEPENSES	0€

#### Section d'investissement :

Dépenses opération 16 « Marmousets »	+ 10 000€
--------------------------------------	-----------

Dépenses opération 61 « Résidentialisation des Tattes »	+ 50 000€
Dépenses opération 65 « Eglise »	- 60 000€
TOTAL DEPENSES	0€

#### 10. Admission en non valeur de produits irrécouvrables.

Le maire donne la parole au rapporteur, Roger VONNER, qui informe l'assemblée que le receveur municipal a transmis un état de cotes irrécouvrables d'un montant total de 2 842,17€ au titre des exercices comptables 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Ces produits irrécouvrables concernent dans leur grande majorité des prestations périscolaires et visent des créances pour lesquelles les débiteurs ont souvent quitté le territoire français ou soldé leur compte bancaire, les sommes étant trop modiques pour mener une mesure de recouvrement.

Roger VONNER précise que les sommes étaient réclamées après réalisation du service ; le maire annonce que des mesures seront prises afin de limiter le nombre de situations de non recouvrement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission Finances et économie locale réunie le 15 octobre 2014, approuve, par 28 voix pour et 1 abstention (Christophe PAILLARD), l'admission en non valeur des titres ci-dessous pour un montant total de 2 842,17€ :

- titre n° 989/2009 pour un montant restant dû de 118,37€ (service périscolaire),
- titre n° 2036/2010 pour un montant restant dû de 62,40€ (service périscolaire),
- titre n° 2207/2010 pour un montant restant dû de 48,00€ (service périscolaire),
- titre n° 1078/2011 pour un montant restant dû de 35,00€ (service périscolaire),
- titre n° 1564/2011 pour un montant restant dû de 83,70€ (service périscolaire),
- titre n° 583/2012 pour un montant restant dû de 230,40€ (service périscolaire),
- titre n° 734/2012 pour un montant restant dû de 328,40€ (service périscolaire),
- titre n° 953/2012 pour un montant restant dû de 210,60€ (service périscolaire),
- titre n° 1187/2012 pour un montant restant dû de 165,80€ (service périscolaire),
- titre n° 1173/2013 pour un montant restant dû de 45,00€ (service périscolaire),
- titre n° 1166/2013 pour un montant restant dû de 54,50€ (service périscolaire),
- titre n° 1849/2013 pour un montant restant dû de 61,60€ (service périscolaire),
- titre n° 1175/2013 pour un montant restant dû de 6,00€ (service périscolaire),
- titre n° 964/2013 pour un montant restant dû de 61,70€ (service périscolaire),
- titre n° 1187/2013 pour un montant restant dû de 18,90€ (service périscolaire),
- titre n° 1205/2013 pour un montant restant dû de 39,00€ (service périscolaire),
- titre n° 1450/2013 pour un montant restant dû de 750,00€ (dérogation scolaire),
- titre n° 1086/2014 pour un montant restant dû de 5,10€ (service périscolaire),
- titre n° 161/2014 pour un montant restant dû de 66,30€ (service périscolaire),
- titre n° 368/2014 pour un montant restant dû de 76,50€ (service périscolaire),
- titre n° 707/2014 pour un montant restant dû de 61,20€ (service périscolaire),
- titre n° 1113/2014 pour un montant restant dû de 71,40€ (service périscolaire),
- titre n° 355/2014 pour un montant restant dû de 56,10€ (service périscolaire),
- titre n° 697/2014 pour un montant restant dû de 67,10€ (service périscolaire),
- titre n° 1088/2014 pour un montant restant dû de 112,20€ (service périscolaire),
- titre n° 1102/2014 pour un montant restant dû de 6,90€ (service périscolaire).

Le conseil municipal autorise, par 28 voix pour et 1 abstention (Christophe PAILLARD), le maire ou l'un de ses adjoints, à passer les opérations comptables correspondantes.

#### 11. Versement de subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à l'animation artistique de la Fête à Voltaire – édition 2014.

Le maire donne la parole au rapporteur, Charly MARTIN, qui rappelle qu'au cours de la séance du conseil municipal du 6 mai 2014, ont été votés des crédits aux associations comprenant notamment une réserve de 3 000€ pour les associations participant à l'animation artistique de la Fête à Voltaire. A l'époque, les associations participantes n'étaient pas encore connues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, suivant le tableau ci-dessous, le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ aux associations ayant participé à l'animation artistique et ayant tenu un stand,

Fête à Voltaire 2014 - Subventions aux associations :

Désignation des associations	
Culture et bibliothèque pour tous	200

Cultures et cinémas	200
Elfalpom	200
Emmaüs Grenoble	500
Orion	200
Scouts et guides de France	200
Tiocanie Folklore	200
Radio Zones	100
Voltaire à Ferney	200
<b>TOTAL</b>	<b>2000</b>

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, suivant le tableau ci-dessous, le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ aux associations ayant participé à l'animation artistique de la manifestation. Il approuve également, à l'unanimité, suivant le tableau ci-dessous, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association ayant participé à la décoration de la manifestation.

#### **12. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Encuentro De Dos Mundos.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Matthieu CLAVEL, qui rappelle qu'une subvention exceptionnelle de 2 600€ avait été votée en 2013 pour l'association *Encuentro De Dos Mundos*. Cette subvention était conditionnée à la réalisation du festival *Filmar en América Latina*.

Cette manifestation s'étant déroulée en fin d'année 2013, la subvention n'a pas pu être versée sur l'exercice 2013. Or les subventions votées sur l'année deviennent caduques sur l'année n+1. Il est nécessaire de régulariser la situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 600€ à l'association Encuentro De Dos Mundos dans le cadre du festival Filmar en América Latina de 2013.

#### **13. Versement d'une subvention exceptionnelle au Sou des écoles Calas à l'occasion du voyage scolaire « classe transplantée » de son école élémentaire.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Valérie MOUNY, qui précise que les enseignants des classes de CP/CE1, CE2/CM1 et de la CLIS ont organisé du 31 mars au 4 avril 2014 un voyage scolaire « classe transplantée » à Châtel en Haute-Savoie. Ce voyage a concerné 58 élèves de l'école.

Lors de la préparation de cette sortie en décembre 2013, les élus de la commune s'étaient engagés à verser une subvention exceptionnelle de 2 500€ et de mettre à disposition deux animateurs des centres loisirs pour participer à l'encadrement des élèves.

Si les animateurs ont bien participé à ce séjour, la subvention n'a pas encore été votée ni versée.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui s'étonne que ce point n'ait pas été discuté en commission scolaire. Le maire lui répond que l'engagement avait été pris par les élus en 2013, sans aucun dossier formel de demande de subvention à l'appui.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 500€ au Sou des Ecoles Calas à l'occasion de ce voyage scolaire «classe transplantée».

#### **14. Congrès des maires 2014 : remboursement des frais de mission du maire et d'élus municipaux.**

Le maire donne la parole au rapporteur, Aurélie LEGER, qui rappelle que l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal (...) donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux ». Un mandat spécial est une mission bien précise confiée par le conseil municipal aux élus et comportant un intérêt communal.

Il est également rappelé la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014 qui prévoit notamment la possibilité de substituer au remboursement forfaitaire des frais de séjour des élus municipaux, un remboursement aux frais réels, sur délibération motivée au regard de la nature et du lieu de la mission.

Le 97<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents de communautés se tiendra du 25 au 27 novembre 2014 à Paris, avec un programme comportant de nombreux thèmes intéressant les affaires communales.

Ce type de manifestations est l'occasion de rencontres avec des maires et des élus confrontés à des problématiques communes, ce qui rend le partage d'expériences fortement enrichissant et porteur pour l'évolution du service public municipal.

Le transport sera assuré par la voie ferroviaire le 25 novembre à l'aller et le 27 novembre au retour pour MM. Daniel RAPHOZ, Roger VONNER Roger et Mme Khadija UNAL; le nombre de nuitées s'élèvera à 2 (les 25 et 26 novembre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, par le biais d'un mandat spécial, Daniel RAPHOZ, maire, Khadija UNAL, 2<sup>ème</sup> adjointe, et Roger VONNER, 3<sup>ème</sup> adjoint, à se rendre au Congrès des maires, du 25 au 27 novembre 2014 à Paris. Il décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels engagés sur présentation d'un état de frais engagés.

#### **15. Avis du conseil municipal sur le dossier de réalisation de la ZAC Ferney-Genève-Innovation et le programme des équipements publics.**

Le maire présente le dernier point à l'ordre du jour et rappelle que l'opération *Ferney-Genève Innovation*, alors appelée PSD Ferney/Grand-Saconnex, lancée en mars 2011, a pour principaux objectifs de créer de l'activité économique et de maîtriser la spéculation foncière. Cette opération se matérialise en un projet global de développement urbain incluant sur le territoire de la commune de Ferney-Voltaire la création d'une nouvelle zone d'activité économique, de nouveaux logements et la requalification du quartier artisanal et commercial de la Poterie.

Par délibération en date du 29 novembre 2012, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex a défini les objectifs de l'aménagement de la ZAC Ferney-Genève Innovation et les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

La concertation a eu lieu selon les modalités suivantes :

- Une exposition du projet a été présentée au public dans le hall d'accueil de la Communauté de communes du Pays de Gex du 4 juin 2013 au 31 juillet 2013, ainsi qu'à la mairie de Ferney-Voltaire, salle des colonnes, du 14 juin au 10 juillet et publiée sur le site internet de la CCPG.
- Un registre d'observations a été mis à disposition du public au siège de la CCPG ainsi qu'à la mairie de Ferney-Voltaire pendant toute la durée de la concertation.
- Deux réunions publiques ont été organisées :
  - la première présentant plus particulièrement le projet économique transfrontalier du Cercle de l'Innovation et la restructuration du quartier artisanal et commercial de la Poterie. Elle s'est tenue le 15 avril de 18 h 00 à 20 h 00 au cinéma Voltaire, au cœur du quartier de la Poterie ;
  - la seconde présentant plus particulièrement le programme de construction de logements, les projets d'équipements publics et la prise en compte du développement durable dans l'opération. Elle s'est tenue le 17 mai 2013 de 18 h 00 à 20 h 00 au théâtre Le Chatelard.

En complément de ces modalités, la Communauté de communes du Pays de Gex a également organisé le 15 mars 2013 des tables rondes à l'Espace Vaise de Segny.

Durant la phase de concertation, plusieurs articles sont parus dans le bulletin d'information de la Communauté de communes et celui de la commune de Ferney-Voltaire, notamment dans le magazine « Territoire » n° 35 et dans le « Ferney magazine » n° 35, ainsi que dans les journaux locaux :

- Express (supplément régional du 3 juillet 2013),
- Voix de l'Ain (5 avril 2013),
- Dauphiné Libéré (2 mars 2013, 14 et 17 avril 2013 et 19 mai 2013),
- Gessien (18 avril 2013),
- Hebdo 01 du 13 mai 2013.

En application des dispositions des articles L.122-1, R.122-1 et suivants du code de l'environnement, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été saisie par la Communauté de communes du Pays de Gex pour avis sur l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC *Ferney-Genève Innovation* le 5 juillet 2013.

Le dossier a été mis à disposition en mairie de Ferney-Voltaire ainsi qu'à la Communauté de communes du Pays de Gex durant 3 semaines, du 7 au 25 octobre 2013.

Le dossier mis à disposition du public comprenait :

- ✓ Le rapport de présentation,
- ✓ Le plan de situation,
- ✓ Le plan de périmètre,
- ✓ L'étude d'impact,
- ✓ Le régime fiscal,
- ✓ L'avis de l'autorité environnementale,
- ✓ Le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

Durant toute la durée de la mise à disposition, des registres permettant de recueillir les remarques de la population ont été ouverts.

Conformément à l'article R.122-11 du code de l'environnement, le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et autres pièces requises ont été mis à la disposition du public.

Par délibération en date du 28 novembre 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex a arrêté le bilan de la concertation, dressé le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, déterminé les modalités de mise à disposition du public du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et des pièces requises, approuvé le dossier de création de la ZAC créant ainsi la ZAC *Ferney-Genève Innovation* conformément aux articles L. 311-1 et R.311-2 du code de l'urbanisme.

Ainsi, la réalisation de la ZAC Ferney-Genève Innovation située sur la partie sud de la commune et comprenant les secteurs de Paimboeuf, Très-la-Grange et la Poterie, vise à atteindre les objectifs généraux suivants :

- ✓ Créer une nouvelle orientation du Cercle de l'innovation, prioritairement axée sur la formation et la recherche dont la Cité Internationale des Savoirs constituera la première étape ;
- ✓ Développer, en déclinaison du PLH, un programme d'habitat accueillant 25% de logements sociaux ainsi que 20% de logements en accession abordable et 55% de logements libres ;
- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux et hydrauliques du site notamment la renaturation des cours d'eau du Nant, du Gobé et de l'Ouye ainsi que le renforcement des corridors biologiques entre le cœur vert du Cercle de l'Innovation et la plaine de Collex Bossy ;
- ✓ Renforcer la desserte en transports en commun et notamment par le Bus à Haut Niveau de Service ;
- ✓ Compléter la desserte par un maillage propre aux cheminements doux ;
- ✓ Développer des bâtiments performants énergétiquement et desservis par un réseau de chauffage prioritairement alimenté par des énergies renouvelables.

Pour mettre en œuvre ce projet, par délibération du 30 janvier 2014, le Conseil communautaire a concédé l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Ferney-Genève Innovation à la Société Publique Locale Territoire d'Innovation dont la commune est actionnaire.

Le parti d'aménagement de la ZAC s'inscrit dans l'ambition de créer une extension urbaine greffée au centre-ville de Ferney-Voltaire.

Pour répondre aux objectifs définis, le projet urbain s'organise autour de trois éléments constitutifs :

- le parc actif,
- la requalification de la Poterie,
- les secteurs résidentiels de Paimboeuf et Très-la-Grange.

Le programme des constructions prévoit à terme la réalisation d'un quartier mixte d'emplois, de logements, d'activités, de commerces et de loisirs associé à l'établissement d'entreprises à haute valeur ajoutée.

Le programme global prévisionnel de construction évalue la capacité de réaliser une surface de plancher de 412 000 m<sup>2</sup> répartis de la manière suivante :

**Secteur PAIMBOEUF : 118 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) répartis comme suit :**

- 41 000 m<sup>2</sup> d'activités,
- 72 000 m<sup>2</sup> d'habitat soit environ 850 logements,
- 5 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

**Secteur TRES-LA-GRANGE : 182 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) comprenant :**

- 47 000 m<sup>2</sup> d'activités,
- 130 000 m<sup>2</sup> d'habitat soit environ 1 700 logements,
- 5 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics.

**Secteur POTERIE : 112 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) comptant :**

- 107 000 m<sup>2</sup> d'activités,
- 5 000 m<sup>2</sup> d'équipements.

Au total, le dossier de réalisation fixe la constructibilité de la ZAC à 412 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SP) répartis comme suit :

- 195 000 m<sup>2</sup> d'activités,
- 202 000 m<sup>2</sup> d'habitat soit 2 550 logements,
- 15 000 m<sup>2</sup> d'équipements.

Conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été constitué, comprenant :

- ✓ un projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone lequel « comprend l'ensemble des équipements nécessaires à l'aménagement et à l'équipement de la Zone d'Aménagement Concerté » ;
- ✓ un projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone, lequel « définit la surface de plancher globale de l'opération ainsi que la répartition entre les différentes destinations à édifier dans la Zone » ;
- ✓ les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement présentant une « traduction chiffrée du projet d'aménagement et constituant ainsi un bilan de l'opération d'aménagement, l'échéancier prévisionnel de réalisation et le plan de financement prévisionnel » ; les modalités prévisionnelles prévoient l'instauration d'un régime de participation constructeur au titre de l'article L311-4 du code de l'urbanisme ;
- ✓ les compléments éventuels à l'étude d'impact.

Le programme des équipements publics de l'opération prévoit un certain nombre d'équipements qui seront gérés par la commune de Ferney-Voltaire. Il s'agit d'équipements d'infrastructure et de superstructure dont le détail se trouve dans le tableau joint à la présente délibération.

Conformément à l'article R311-7 du code de l'urbanisme, la commune de Ferney-Voltaire à laquelle incombent normalement la maîtrise d'ouvrage et le financement desdits équipements doit donner son accord sur le principe de la réalisation de ces équipements et sur les modalités de leur incorporation à son patrimoine.

Les équipements susvisés seront réalisés par l'aménageur, Territoire d'Innovation, conformément à la concession d'aménagement conclue le 27 mars 2014. Le montant prévisionnel des travaux est de 95,56 M€ HT (VRD, équipements publics, maîtrise d'œuvre et aléas) tels que ces montants sont définis dans les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement.

Ainsi, le programme des équipements publics prévoit pour la période 2015-2025 du projet les équipements suivants:

Les équipements de superstructure :

✓ *Groupe scolaire :*

Une 1<sup>ère</sup> tranche d'une capacité totale de 3 classes maternelles et 5 classes primaires est programmée sur l'opération intégrant notamment des espaces pour l'activité périscolaire et la médecine scolaire.

Le coût de cette première tranche, de 5M € HT sera réparti entre 10% à la charge de la commune et 90% à la charge de l'aménageur.

Une 2<sup>nde</sup> tranche d'une capacité totale de 5 classes maternelles et 7 classes primaires. Le coût de cette seconde tranche de 4 M € HT sera réparti entre 10% à la charge de la commune et 90 % à la charge de l'aménageur.

✓ *Équipement sportif :*

Un équipement sportif et une salle polyvalente de 800 m<sup>2</sup> dont le coût de 5 M€ HT est réparti entre 40% à la charge de la commune et 60% à la charge de l'aménageur au prorata des besoins couverts.

✓ *Médiathèque :*

Une médiathèque d'une superficie d'environ 800 m<sup>2</sup> portée par la ville de Ferney-Voltaire dans le cadre du confortement du pôle culturel du Chatelard et dont le coût de 2.5 M HT est réparti entre la commune (60%) et l'aménageur (40%) au prorata des besoins couverts.

✓ *Équipement culturel :*

Un équipement culturel d'environ 2 000 m<sup>2</sup> d'un coût de 4M € HT répartis entre 60% à la charge de la commune et 40% à la charge de l'aménageur. La programmation devra être établie en lien avec la ville de Ferney-Voltaire.

Les équipements d'infrastructures :

✓ *Les voiries*

✓ *Le réseau d'éclairage public*

✓ *Les espaces verts*

Réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, ils seront remis gratuitement à la ville de Ferney-Voltaire.

En application de l'article 17.2 de la concession d'aménagement, « les ouvrages ou parties d'ouvrages réalisés en application de la concession d'aménagement et ayant vocation à entrer dans le patrimoine d'autres collectivités que la collectivité concédante ou de groupement de collectivités, seront remis dès leur achèvement à leur destinataire ».

Les équipements venant accompagner l'opération :

Il faut également mentionner comme venant compléter l'offre globale dans le périmètre du projet :

✓ *Équipement d'accueil des jeunes enfants :*

Un équipement d'une capacité d'environ 45 berceaux, lequel sera remis à la communauté de communes est prévu.

L'opération a en charge 90% du montant des travaux, la Communauté de communes du Pays de Gex interviendra à hauteur de 10% du montant du bâtiment.

✓ *Parking mutualisé*

Un ou des parkings d'une capacité totale de 600 places seront réalisés à l'intérieur de l'opération. Ils seront pris en charge par l'aménageur à hauteur de 97%.

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui déclare que la minorité se retrouve complètement dans ce projet conforme à ce qui avait été établi à l'origine. Il précise que limiter les effets spéculatifs passe par une maîtrise publique du foncier. Le projet vise également à maîtriser les formes urbaines ; la ZAC favorise cette cohérence. François MEYLAN est toutefois étonné, malgré l'existence de plans de circulation, de l'absence de plan de transports publics. Le maire lui répond que ce projet dépasse nos enjeux dans ce nouveau quartier de Ferney-Voltaire : la majorité a transmis ses remarques à la SPL (voirie, capacité à accueillir du transport public, place du vélo, tracés des transports en commun venant de Meyrin, etc.). Le maire est attentif à l'option de transport venant de Meyrin et traversant la ZAC ; il faut prendre en compte les spécificités de la rue de Meyrin et l'objectif d'efficacité des transports en commun qui desserviront à terme les 2550 logements de la ZAC. Il estime que toutes les remarques pourront être rédigées de concert avec la minorité et adressées d'une même voix à la SPL.

Le maire donne la parole à Thao TRAN DINH qui souhaite connaître le pourcentage de logements sociaux ; le maire lui répond que le préfet lui a récemment enjoint d'en imposer 30% dans les programmes immobiliers. Le PLU impose certaines règles en matière de logements sociaux, la déclinaison entre prêt locatif social (PLS), prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) doit être affinée. Le prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) devra intégrer pour tout le Pays de Gex une typologie des logements mais il paraît difficile d'éviter la carence en logements sociaux.

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui précise qu'intégrer des logements sociaux dans tous les quartiers est une très bonne idée qui va obligatoirement de pair avec la mise en place de transports publics. Le maire précise que cinq communes sont actuellement impactées par l'obligation de construire 25% de logements sociaux et qu'elles devront redoubler d'efforts afin d'éviter les pénalités. Cependant, il faut prendre en compte la question des 500 à 600 logements actuellement bloqués par les contentieux qui les frappent depuis 29 mois. François MEYLAN demande également à ce que les programmes DYNACITE ne visent pas la revente de logements ; le maire lui répond qu'il y sera particulièrement vigilant.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui s'interroge sur plusieurs points : la future rue Condorcet devait être commerçante afin de desservir les 2000 logements à venir, elle s'inquiète d'une construction d'immeubles dépassant le R+7 ; elle souhaite que soient préservés les arbres remarquables et enfin elle estime que la piste cyclable à double sens, côté ouest, entre la douane et la future place du Jura, n'a pas de sens (elle oblige les cyclistes venant de Genève à traverser la route à trois reprises). Le maire lui répond que des commerces sont effectivement prévus en rez-de-chaussée surélevés ainsi que des parkings-silos ; il rappelle que le nouveau PLU voté récemment autorise les constructions à des hauteurs importantes (R+9) ; il précise que les chênes et frênes seront, bien entendu et dans la mesure du possible, préservés et enfin il encourage l'opposition à s'exprimer lors de l'enquête publique tout en rejoignant Christine FRANQUET quant à la nécessité d'assurer la sécurité des cyclistes (piste cyclable « douane »).

Le maire donne la parole à Géraldine SACCHI-HASSANEIN qui souhaite savoir si l'option « médiathèque intercommunale » a été envisagée. Le maire lui répond que la SPL/CCPG va participer à hauteur de 40% au financement de la médiathèque qui restera, bien sûr, ferneysienne ; cependant l'exécutif travaille à un rapprochement avec Ornex et Prévessin, à la mise en commun de certains services (par exemple une centrale d'achats). Une étude va être lancée par les maires des trois communes, début 2015, afin d'étudier les options de rapprochement, de coopération... et de maîtrise des dépenses.

Le maire donne la parole à Didier RIGAUD qui souhaite connaître la nature des équipements proposés. Le maire précise que les cinémas ne sont pas intégrés aux équipements et il rappelle que des rénovations (par exemple, la salle du Levant) et la création d'équipements structurants et culturels (gymnases, salle plurivalente, équipements pour personnes âgées et enfants...) sont indispensables. Didier RIGAUD estime que la contribution de 22,7 millions euros correspond aux chiffres négociés par l'ancienne majorité, le financement d'une école (par la SPL) et de crèches étant déjà planifié. François MEYLAN cite à l'appui des propos de Didier RIGAUD un rapport d'analyse de mars 2013 qui chiffrerait un bilan financier prévisionnel à 22 408 000 euros, ainsi qu'une note de synthèse de février 2014 du conseil d'administration de la SPL mentionnant un financement des équipements publics à hauteur du même montant, ce qui représente une faible différence avec le chiffre actuel. Le maire lui répond que l'ancien exécutif n'avait rien négocié et que la négociation réalisée par l'exécutif actuel a été très ardue à mener.

Le maire donne la parole à Christine FRANQUET qui souhaite savoir si l'équipement culturel (investissement de 4 millions), programmé pour 2025, a vocation à remplacer la salle du Levant. Le maire lui répond qu'une simple ligne budgétaire a été inscrite au budget, l'affectation de ces fonds n'ayant pas encore été décidée. Christine FRANQUET exprime ses craintes quant à la pertinence d'installer la nouvelle médiathèque dans un bâtiment du XVIIe siècle (fenêtres à percer, isolation à réaliser) et s'étonne du choix géographique. Le maire lui répond que le Châtelard est à l'interface de la ville et du nouveau quartier de Ferney-Voltaire. Il est donc idéalement placé. Les architectes et hommes de l'art éviteront l'écueil d'une dénaturation de ce bâtiment. François MEYLAN met au défi l'exécutif de réaliser une médiathèque dans ce bâtiment avec un tel budget (2 500 000 euros).

Didier RIGAUD s'inquiète de l'accessibilité du bâtiment entouré de rues à sens unique, de l'absence de parkings et des modalités d'aménagement (éclairage artificiel ou naturel/fenêtres à percer ?). Le maire lui répond que la rue Condorcet a vocation à être la voie structurante entre le quartier Paimboeuf et la ville. L'aménagement du Châtelard est soumis au contrôle des architectes des bâtiments de France ; le maire estime que le nouveau projet est raisonnable économiquement, il n'est pas faramineux comme celui qui était prévu au Bijou.

Christine FRANQUET estime que reprendre un projet à son point de départ implique obligatoirement de réaliser une étude et donc d'y consacrer un certain budget. Elle demande à connaître l'opinion du maire-adjoint en charge de la Culture, Christophe PAILLARD qui réserve son jugement en raison d'une extinction de voix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet, par 26 voix pour et 3 abstentions (Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, François TARPIN), un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC Ferney-Genève Innovation avant présentation au conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex. Il donne, par 26 voix pour et 3 abstentions (Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, François TARPIN), son accord sur le principe de réalisation des équipements susvisés, à savoir : le groupe scolaire, un équipement sportif, une médiathèque, un équipement culturel et les équipements d'infrastructure. Il approuve, par 26 voix pour et 3 abstentions (Christine FRANQUET, Didier RIGAUD, François TARPIN), les modalités susvisées d'incorporation de ces équipements à son patrimoine.

## 16. Questions diverses.

### Enjeux économiques et culturels.

Le maire prend la parole afin d'informer l'assemblée des projets culturels ferneysiens. *Je rappelle tout d'abord que les projets culturels n'ont pas été abandonnés par la majorité. Ferney-Voltaire est une ville où l'essence culturelle est au cœur de ses murs et de son histoire. Mais personne à Ferney-Voltaire, comme ailleurs, ne détient le monopole de la Culture. Notre volonté s'inscrit dans un développement exigeant, harmonieux d'une culture populaire, diversifiée et accessible à tous les habitants. La culture représente 14% de notre budget. C'est remarquable dans le contexte actuel mais de nouvelles orientations en matière d'aménagements et d'équipements avec de nouveaux partenaires apparaissent aujourd'hui ; la montée en puissance de la CCPG (en particulier dans le domaine de l'urbanisme) s'est imposée à nous. Cette prise de compétence à travers la ZAC avait gravé, dès novembre 2013, la perte définitive de la maîtrise de nos derniers territoires constructibles ; ceci, vous [l'opposition] l'avez voté. Au départ, en début de mandat, vous destiniez ces terrains au monde agricole. J'avais, en 2013, exprimé des réserves sur cette perte de maîtrise. Aujourd'hui par réalisme, j'ai choisi, avec ma majorité, de travailler avec la Communauté de communes sur un territoire qui est maintenant intercommunal. C'est une nouvelle donne. Le partenariat avec la SPL devient incontournable. Cette montée en puissance et ce partenariat, grâce à de fructueuses négociations et à un dialogue constructif, nous permettent d'aboutir à un point de vue plus ferneysien des équipements et de la cohabitation future. Le bilan financier de ce projet montera à plus de 200 millions d'euros dont 32 millions viseront des équipements publics, infrastructures de la ZAC. C'est une bouffée d'oxygène dans le contexte actuel avec une politique nationale parfois incohérente (la Cour des comptes nous stigmatise, l'Etat nous demande de faire des économies, tout en imposant aux collectivités territoriales le financement de la réforme des rythmes scolaires) : les collectivités locales dépenseraient trop mais l'Etat ponctionne fortement ces dernières ; les pertes de dotations s'accroissent : 100 000 euros en 2013, 250 000 euros en 2014, 300 000 euros en 2015, une baisse des droits de mutation est à craindre, des incertitudes relatives à la Compensation financière genevoise (CFG) persistent et au vu de la situation politique nationale, la France vit la fin d'un modèle, la fin de l'Etat providence, de la région providence, du département providence. Ce constat est fait par les élus de tous bords : il va falloir faire mieux avec moins. Dans ce contexte, la mise en œuvre et le financement de la Maison des Cultures méritaient réflexion. Chiffres à l'appui, il y a eu sous-estimation du coût de la Maison des Cultures et il y a eu des dérives ; mon équipe a réagi à ces dérives en juillet puis en septembre 2014. J'ai rappelé la volonté de ma majorité de reprendre les études et entamer des modifications sur le projet Maison des Cultures, ce qui était une promesse de campagne. La DRAC ne versera pas comme promis 700 000 euros de financement, le Conseil général ne versera que 1% de la somme prévue (à savoir 150 000€). Il fallait donc « réduire la voilure » dans l'intérêt de Ferney-Voltaire et de ses contribuables. Dans un premier temps, nous avons souhaité prendre connaissance du projet, tenter de l'optimiser par des participations public/privé afin de minimiser l'investissement et le fonctionnement. Ces actions nous ont déjà valu un recours gracieux par une association et par son représentant qui est ici. [A l'attention de l'opposition] il n'y avait pas de visibilité dans votre projet de Maison des Cultures, notre seul impératif était de trouver une solution acceptable face à une enveloppe approximative de 18 millions. Nous avons essayé de relever ce défi à plusieurs niveaux :*

- *Budget : la plupart des financements seront supportés par la SPL*
- *Urbanisme : le parking du Bijou était un emplacement par défaut (le premier choix était l'avenue Voltaire)*

*Le maintien des cinémas est une préoccupation première et commune ; l'équipe municipale que j'ai l'honneur de mener va porter fortement le maintien et la sauvegarde des cinémas sur le périmètre ferneysien, en travaillant avec la SPL et en essayant de trouver une solution économique et un emplacement idéal dans la ZAC. En d'autres termes, les cinémas seront maintenus dans le périmètre de la ZAC à proximité de logements et de la ligne BHNS. C'est un partenariat que nous aurons avec M. Marguin qui est placé au cœur de nos préoccupations : nous cherchons avec la SPL une solution et nous l'accompagnerons à court terme. D'ailleurs aucun commerçant ou artisan ne doit être laissé sur la touche. La médiathèque sera relocalisée au Châtelard parce que c'était le centre historique et parce que cela sera le pont entre les deux quartiers. L'auditorium ciblé pour une typologie particulière de représentations, élitiste, de 200 places était dans l'ancien projet la succursale du conservatoire dédiée principalement à la musique classique, ce qui limitait fortement sa fréquentation. Des équipements n'ont pas été pris en compte dans le projet de l'opposition : pas de guichets, pas de loges... Les frais de fonctionnement de l'auditorium n'ont pas été budgétés. Pour nous, il était important de disposer d'un équipement pour une pluralité de spectacles. Aujourd'hui, nous nous tournons vers un projet évitant le monolithisme culturel avec des cinémas remplacés et une médiathèque créée. Le projet à 18 millions gelait tous les autres projets de la Ville et augmentait la dette par habitant de 1500 euros supplémentaires (la dette serait passée de 1000 euros aujourd'hui à 2500 euros par habitant). Cela n'était pas supportable ; bien entendu, des montages dignes de la politique du poker pouvaient être réalisés mais la situation économique ne le permet pas et nous ne*

*jouons pas à cela. Notre but était de trouver une solution. L'objectif n'était pas de défaire le projet de l'opposition mais d'assurer tout d'abord la construction de deux classes supplémentaires à l'école Florian, d'une salle de motricité, d'une cantine. C'est notre priorité. Il faut également rénover ce bâtiment Florian qui a plus de 50 ans, la rénovation thermique du bâtiment est essentielle (le chauffage tombe en ruine) : 3.5 millions sont nécessaires pour ce bâtiment. Concernant les Marmousets, nous avons dû reprendre la copie car le projet inachevé n'était pas aux normes en particulier au niveau de la crèche. La partie ancienne du conservatoire doit être réhabilitée. Enfin malgré un projet de mutualisation des services, le nouveau centre technique municipal (CTM) doit être construit et tout cela a un coût, entre 4 et 6 millions d'euros. Tout ne pouvait être réalisé, la priorité est donnée aux enfants. Le Parc de la Tire impose l'ajout de poubelles, bancs, jeux et cela a un coût : plus de 500 000 euros. La salle du Levant est vétuste, la Maison Saint Pierre appelle à des transformations, le Centre de soins doit être déplacé, la construction par le SIVOM d'un gymnase supplémentaire débute en 2015 (cela n'avait pas été compté [par l'opposition] ; tout cela aura un coût ! Notre volonté est de donner des infrastructures urgentes à la population, nos priorités particulières seront l'école Florian et le CTM en gardant une enveloppe budgétaire raisonnable, un endettement raisonnable. Ce soir nous avons 8 700 000 euros de dette, je souhaite arriver à la fin de mon mandat avec un chiffre quasi identique en ayant fait certains investissements ; cela représente un défi. En ajoutant la Maison des Cultures prévue par l'opposition, c'était mission impossible.*

*Concernant le calendrier des travaux, au niveau de la SPL, le parking puis les routes seront construits mais la priorité sera ensuite l'école avant tout autre aménagement. La médiathèque est programmée pour 2017 dans un budget raisonnable. Cette programmation permettra à notre commune d'éviter les dépassements, de travailler avec un budget sérieux, mesuré.*

*Je tiens à faire remarquer que si nous sommes fiers d'avoir un conservatoire, il représente toutefois 464 000 euros de déficit annuel (47 euros de déficit par heure d'enseignement). Cette dépense doit toutefois être analysée comme un investissement dans le cadre d'une politique culturelle de la Ville qui sera poursuivie, en restant vigilant à une maîtrise des dépenses et en s'interrogeant sur l'intercommunalité, d'autant plus que 60% des élèves du conservatoire ne sont pas ferneysiens. La piscine, quant à elle, représente 450 000 euros de déficit et n'est pas fréquentée exclusivement par des Ferneysiens. Nous essayons sincèrement de gérer cette Ville dans un contexte financier actuellement difficile. Face à une baisse des dotations, face à ce contexte, les communes doivent se rapprocher et favoriser les mutualisations.*

*Si ce soir le projet de Maison des Cultures semble abandonné, il est en fait revisité ; à aucun moment nous n'avons souhaité détruire un travail. Je remercie à cette occasion les équipes qui ont travaillé sur les aspects techniques.*

*Le choix que je fais ce soir avec mon équipe est un choix raisonné pour l'avenir de Ferney.*

Le maire donne la parole à François MEYLAN qui précise que lorsqu'on est ville-centre, il y a des charges particulières, raison pour laquelle les dotations de l'Etat sont sensiblement différentes (bien qu'elles ne soient pas à la hauteur des enjeux et des missions confiées aux villes-centres). C'est le cas pour Ferney-Voltaire, comme Gex ou toute ville de cette taille. En ce qui concerne le recours gracieux, François MEYLAN estime que ce recours a été intenté contre une délibération du conseil municipal jugée illégale. Enfin, il précise les propos du maire relatifs à la localisation de la Maison des Cultures sur le parking du Bijou : le projet n'a pas été localisé à cet emplacement par défaut ; l'objectif n'était pas de créer un équipement pharaonique mais de regrouper des services afin de provoquer des rencontres intergénérationnelles et de dynamiser le centre-ville. Sauver les cinémas est évidemment indispensable, dans des délais raisonnables. Selon François MEYLAN, il ne faut pas éclipser les facteurs positifs comme l'augmentation de la population (taxes d'habitation et foncière supplémentaires) et confondre la baisse des recettes d'Etat (pour toutes les communes) et baisse des recettes locales (ce qui n'est pas le cas). La dynamique positive du Pays de Gex amène à voir le projet du Bijou sous un angle différent. L'installation de grandes surfaces (Outlet, Grand Frais...) sur la zone Bois Candide permettait par exemple d'enregistrer des recettes nouvelles et ainsi faire face aux dépenses nouvelles. Cet équilibre, contesté par la majorité, était pourtant assuré dans le projet du Bijou, estime François MEYLAN.

Didier RIGAUD considère que cette discussion aurait dû avoir lieu en commission Finances et précise qu'actuellement, l'endettement par habitant est de 900 à 960 euros, qu'il pouvait monter à 1900 euros pour redescendre à un niveau de 1200 euros (correspondant à l'endettement de fin de mandature DUTY), sachant que d'autres emprunts étaient en cours de remboursement, qu'il était prévu de financer le Centre technique municipal (CTM) par le versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) lié à la construction de la Maison des Cultures. Le maire estime que les services ont été sollicités et confirme l'augmentation d'endettement à 1500 euros, ce qui équivaut à un total par habitant de 2500 euros.

Christine FRANQUET s'interroge sur l'existence d'un auditorium ; le maire lui répond que le projet de la SPL prévoit la construction d'un tel bâtiment mutualisé de 150/200 places. Christine FRANQUET reprend la critique de la majorité qui avait estimé l'auditorium du Bijou trop petit et qui, finalement, construira un bâtiment à l'identique.

Suite aux propos de Didier RIGAUD, Pierre-Marie PHILIPPS apporte un commentaire en précisant que dans les chiffres pluriannuels relatifs au budget de la Maison des Cultures, les chiffres FCTVA avaient été repris tous les deux ans ; il semble donc difficile d'utiliser un reliquat de FCTVA au bénéfice du CTM (dont le coût atteindrait 4 millions d'euros). Didier RIGAUD rappelle que l'ancienne majorité avait prévu un CTM plus modeste donc moins onéreux.

### **Bilan de la rentrée scolaire 2014-2015.**

Le maire donne la parole à Valérie MOUNY, maire-adjoint en charge de la Vie scolaire, qui dresse le bilan de la rentrée scolaire 2014/2015. La rentrée scolaire a eu lieu le 2 septembre dernier. D'une manière générale cette rentrée s'est bien passée. Le service a cependant fait face à de nombreuses demandes d'inscriptions ou modifications des heures de TPE et cantine scolaire par les parents, la première semaine de la rentrée.

Le détail des effectifs d'enfants ferneyiens inscrits à l'école à la date du 2 septembre 2014 est précisé dans le tableau ci-dessous :

	FLORIAN	CALAS	INTERCO	SAINT-VINCENT	TOTAL	
PS	44	30	46 (33 FV)	29	149	PS
MS	36	25	55 (36 FV)	31	147	MS
GS	37	42	42 (31 FV)	30	151	GS
<b>TOTAL MAT</b>	<b>117</b>	<b>97</b>	<b>143 (100 FV)</b>	<b>90</b>	<b>447</b>	<b>TOTAL MAT</b>
CP	48	35	48 (36 FV)	37	168	CP
CE1	34	32	40 (39 FV)	39	145	CE1
CE2	24	25	37 (32 FV)	37	123	CE2
CM1	25	23	46 (32 FV)	38	132	CM1
CM2	21	24	44 (36 FV)	38	127	CM2
CLIS		10			10	CLIS
<b>TOTAL ELE</b>	<b>152</b>	<b>149</b>	<b>215 (175 FV)</b>	<b>189</b>	<b>705</b>	<b>TOTAL ELE</b>
					<b>1 152</b>	<b>TOTAL ELEVES</b>

Les effectifs restent assez stables. Une légère baisse cependant pour les enfants inscrits en école maternelle.

Face à l'application de nouveaux rythmes scolaires, une certaine souplesse a été accordée aux familles afin de permettre à chacun de s'adapter au mode de fonctionnement de cette nouvelle année scolaire.

Il a été également nécessaire de revoir le règlement intérieur du temps périscolaire pour intégrer les nouveaux horaires.

### **Les rythmes scolaires, horaires et tarifs**

Les tarifs examinés lors de la commission du 2 juillet dernier ont été validés par M. le Maire, y compris la création d'une nouvelle tranche tarifaire.

Actuellement la répartition des familles se présente comme suit :

- \* Tarif A : > à 24 000€ = 30% (ce chiffre intègre les familles qui ne fournissent pas leur avis d'imposition)
- \* Tarif B : > à 12 000€ et < à 24 000€ = 35%
- \* Tarif C : > à 6 000€ et < à 12 000€ = 15%
- \* Tarif D : < à 6 000€ = 20%.

Dorénavant la mise en œuvre des rythmes scolaires pour la partie élémentaire est totalement gérée par les centres de loisirs municipaux de la même manière que les heures de temps périscolaire. S'agissant des maternelles, l'heure de 15h30 à 16h30 est gérée par l'équipe des ATSEM.

Ci-dessous une répartition des effectifs TPE arrêtée au 9 octobre :

\* En maternelle :

- Calas : 72 enfants soit 73.5% des enfants scolarisés
- Florian : 52 enfants soit 45% des enfants scolarisés

\* En élémentaire :

- Calas : 108 enfants soit 72% des enfants scolarisés
- Florian : 77 enfants soit 49% des enfants scolarisés.

En résumé, on constate que 66% des enfants scolarisés à Calas restent au TPE contre 47% à Florian. Ce chiffre était d'environ 80% pour Calas et 60% pour Florian en septembre 2013.

Il était d'environ 75% à Calas et 50% à Florian en fin d'année scolaire 2014.

Les chiffres de la rentrée 2014/2015 restent donc relativement proches de ceux de la précédente année scolaire, malgré la fin de la gratuité.

### **Journée banalisée**

Une journée sans école a eu lieu le 8 octobre dernier (il y en aura trois autres dans l'année).

La commune de Ferney-Voltaire, après concertation avec les 2 autres communes du SIVOM, a décidé d'appliquer le même mode de fonctionnement: ouverture des deux centres de loisirs pour accueillir les enfants dans la limite des places disponibles, soit 48 places par centre.

Sur la journée 6 enfants ont été accueillis à Florian et 11 à Calas. Habituellement les centres accueillent le mercredi après-midi 48 enfants à Calas et environ 42 à Florian.

Les services de la mairie n'ont pas été spécifiquement sollicités par les familles pour cette journée.

Valérie MOUNY informe les conseillers qu'ils trouveront dans leur dossier « Conseil » une note explicitant le choix de facturation des TAP. Il est établi que le déficit 2013/2014 représentait 107 150 euros ; cette situation ne pouvait perdurer. Valérie MOUNY précise que la facturation des TAP avait été annoncée aux conseils d'écoles les 19 et 23 juin ; le flyer distribué aux familles au moment des inscriptions scolaires et lors de la rentrée contenait également cette information : les familles étaient donc au courant de cette nouvelle mesure mise en place à la rentrée 2014/2015.

Didier RIGAUD demande à ce que les termes *contribution* et *déficit* soient distingués dans les propos tenus en conseil municipal. Il demande également si la gratuité des TAP peut être à nouveau envisagée dans la mesure où l'Etat réviserait éventuellement sa contribution aux collectivités. Le maire lui répond que les trois communes Ferney-Ornex-Prévessin se sont inscrites dans une politique commune. Tarifs et programmes sont adaptés en conséquence dans un but d'harmonisation (Prévessin va revenir sur la gratuité des TAP, par exemple). La graduation des tarifs permet de répondre au mieux aux difficultés financières de certaines familles. François MEYLAN réserve au nom de l'opposition un droit de réponse pour la séance de conseil suivante, dans la mesure où les documents « bilan de rentrée scolaire 2014/2015 » viennent d'être portés à leur connaissance.

Christine FRANQUET, document à l'appui, confirme la baisse de fréquentation des TAP par les élèves, en raison de la facturation du service. Etienne T'KINT DE ROODENBEKE précise en réponse que ce document est une estimation réalisée en avril 2014 avant la mise en place des paiements ; dans les faits les chiffres de la rentrée scolaire 2014/2015 correspondent à ceux de fin d'année scolaire 2013/2014 : malgré la gratuité, il y a eu une baisse constante des effectifs présents en TPE. La baisse de fréquentation n'est donc pas exclusivement liée, tant s'en faut, à la facturation des TPE.

Le maire donne la parole aux conseillers ayant déposé une question orale.

François MEYLAN demande la constitution d'un groupe de travail visant la révision du règlement intérieur notamment la section consacrée aux enregistrements vidéo ; le maire lui répond qu'un groupe *ad hoc* sera rapidement créé. Géraldine SACCHI-HASSANEIN fait référence à un jugement du tribunal administratif (TA) à l'appui de sa demande de modification du règlement intérieur ; le maire lui répond qu'un seul jugement en TA ne saurait faire jurisprudence sans une confirmation en Conseil d'Etat.

Géraldine SACCHI-HASSANEIN fait part d'une demande de mise en place d'un espace numérique pour l'inscription en ligne sur les listes électorales ; le maire lui répond que la plateforme informatique

est maintenant stable et efficiente et qu'il pourra être répondu à cette demande. Il rappelle les nuisances que Boost a créées ; les pertes se chiffrent financièrement à 76 000/90 000 euros sur une période de deux ans.

François MEYLAN évoque les récentes manœuvres militaires intervenues dans le Bois de la Bagasse ainsi que les dégâts provoqués dans l'allée de la Tire (par les pneus de véhicules militaires), notamment sur sa partie basse. Bien que cette dernière ne soit pas classée, elle fait partie du patrimoine. Le maire explique à l'assemblée que cet exercice a été demandé à l'armée française par la Confédération helvétique dans le cadre de manœuvres d'entraînement à la défense de l'aéroport Cointrin. Les manœuvres d'installation de six bases anti-missile ont été réalisées conjointement par les deux armées suisse et française (19<sup>e</sup> régiment de génie basé à Besançon pour l'armée française). Le génie est en charge des réparations des dégâts.

Christine FRANQUET s'interroge sur la volonté de déclasser les terrains situés dans la zone *La Fin* (à l'arrière du Novotel) afin d'y relocaliser un garage ferneysien (garage Dunand). Le maire informe l'assemblée que ce garage est au bénéfice d'un bail qui se termine dans 20 mois et qu'il cherche un terrain de 2/2.5 hectares. Il est à noter que ni la SPL ni la ville de Ferney-Voltaire n'ont de terrain disponible de cette taille, à moins de procéder à une révision du PLU. Le maire s'inquiète donc de la perte de 80 emplois sur la commune et d'une perte fiscale si le garage était amené à quitter la commune. Il rappelle que la zone *La Fin* était classée en zone d'activités mais elle a été reclassée en zone agricole par la précédente majorité. Christine FRANQUET estime que, d'un point de vue écologique, la présence de ce garage ne serait pas bienvenue. Le maire précise que le préfet a récemment demandé à ce que soit remise en question la classification en corridor écologique de la zone bordant la grande surface Leclerc, dans l'intérêt du CERN. Sur la question de l'emploi, François MEYLAN considère qu'il faut avoir un raisonnement gessien et non ferneysien car la mobilité est tout à fait possible dans le Pays de Gex.

Géraldine SACCHI-HASSANEIN informe l'assemblée d'une demande de Ferneysiens souhaitant une amélioration de l'éclairage dans le Parc de la Tire. Le maire rappelle à l'opposition que son projet de Parc de la Tire prévoyait un éclairage *a minima* mais qu'un éclairage plus adapté sera budgétisé et réalisé prochainement.

François MEYLAN souhaite des précisions sur les modifications du PLU, l'enquête publique BHNS et le projet de forage sur la commune de Ferney-Voltaire.

Le maire informe l'assemblée qu'un arrêté relatif au PLU est actuellement affiché en mairie et concerne les points suivants : modifications simplifiées, rectifications de la localisation de certains monuments historiques, mise à jour du fonds cadastral, correction de la trame de continuité écologique dans la légende du plan de règlement, simplification graphique de la limite de hauteur en zone 1AUa afin de faciliter l'instruction des permis de construire, modification de certains points du règlement, ajout de références parcellaires dans la liste des emplacements réservés qui manquaient. Ces éléments ont été présentés en commission Urbanisme et seront soumis à enquête publique.

En ce qui concerne le BHNS, le commissaire enquêteur sera présent à Ferney-Voltaire le samedi 13 décembre 2014 dès 9h00. Le projet BHNS est supra-communal et aura un impact pour les Ferneysiens ; l'enquête publique est donc essentielle afin de donner la parole à tous. Le maire s'engage à porter la voix ferneysienne auprès de la CCPG et du département, Ferney-Voltaire étant la commune la plus impactée par le projet. Il informe l'assemblée de sa discussion passée avec le conseiller d'Etat Luc Barthassat au sujet de la sortie du tunnel de la douane, de la problématique du passage des transports en commun ; M. Barthassat était ouvert au dialogue, ses services un peu moins.

Quant au projet de forage, il est en cours et vise le bout du Bois de la Bagasse, à une profondeur de 100m environ et il permettra de vérifier si la nappe de Montfleury permet d'extraire de l'eau potable. Si cette eau est intéressante, elle sera envoyée par pompage vers la citerne d'Ornex afin d'alimenter tout le secteur et d'autres forages auront lieu dans le Bois (un périmètre de protection sera mis en place). Le pompage de la nappe a été abandonné par Genève dans les années 1960/65 au profit de l'eau du lac, la nappe est protégée par un dôme d'argile de 25m et le pompage le plus pertinent sera réalisé dans une zone calcaire dure. Trois autres forages seront réalisés dans le Pays de Gex au cours de l'année 2015 (Crozet, Greny/Pougny, Grilly). Ferney-Voltaire n'était pas sollicité mais le maire a souhaité que la nappe de Montfleury soit testée. Il rappelle que le Conseil communautaire votera très prochainement une délibération relative aux espaces naturels sensibles ; cette classification permettrait, à terme, de faire passer le Bois dans le domaine public.

Le maire informe l'assemblée des événements à venir : la cérémonie du 11 novembre 2014 à 11h45, l'accueil des nouveaux arrivants le 14 novembre à 19h00 et l'inauguration des nouveaux locaux du conservatoire, le 22 novembre 2014 à 11h45.

**Prochaine séance du conseil municipal : mardi 2 décembre 2014 à 20h30.**

**La séance est levée à 22h45.**